

Charte d'utilisation des jeux vidéo à la médiathèque de Gouesnou

La médiathèque de Gouesnou met à la disposition de ses usagers 3 consoles de jeux vidéo durant ses heures d'ouverture (Wii U en permanence, PS4 et XBOX ONE en alternance).

L'utilisation de ces consoles est soumise à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque et à l'approbation écrite de la présente charte d'utilisation.

-L'accès aux consoles est ouvert aux enfants de plus de 6 ans. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte pendant toute la durée de jeu. Dans tous les cas, l'accord des parents est indispensable pour les mineurs.

-L'accès aux consoles est possible aux heures d'ouverture de la médiathèque ou sur créneau spécial organisé par la médiathèque ou l'un de ses partenaires.

-Le service est accessible uniquement sur réservation, par téléphone ou sur place, pour la semaine en cours. Il est limité à 1h par jour et par personne. En cas de retard de plus de 10 minutes, la réservation est considérée comme annulée et le créneau peut être attribué à un autre utilisateur. Il ne peut être choisi qu'une seule console par créneau, sans possibilité d'en changer durant la séance.

-Les jeux multi-joueurs étant privilégiés en utilisation sur place (4 joueurs au maximum), un usager s'inscrivant seul ne peut refuser d'autres inscriptions simultanées sur la même console et doit accepter le mode multi-joueurs.

-Les accessoires nécessaires au jeu sont remis à l'utilisateur en échange de sa carte d'abonné en cours de validité ou d'une pièce d'identité. Il s'engage à faire bon usage du matériel prêté. En cas de détérioration, l'utilisateur inscrit devra rembourser ou remplacer le matériel.

-La consommation de boissons et de nourriture est interdite lors de l'utilisation des consoles. Il est recommandé aux utilisateurs d'avoir les mains propres pour le bon fonctionnement des manettes mises à leur disposition.

-Seul le personnel de la médiathèque est habilité à manipuler les consoles et à choisir les jeux en consultation sur place. Ceux-ci sont changés régulièrement. Le choix des jeux est soumis aux limitations d'âge légal mentionnées par le PEGI* : seuls les jeux indiqués en PEGI 3, 7 ou 12 seront jouables sur place.

-L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la médiathèque. Les bibliothécaires sont autorisés à interrompre une séance en cas de comportement excessif des joueurs ou de non-respect du présent règlement. En cas de problème récurrent, un utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.